

PASSAGE D'UN.E SALARIÉ.E DE L'ENTREPRISE ADAPTÉE VERS LA SIAE

FICHE DE DÉCRYPTAGE POUR LES ÉQUIPES ENCADRANTES

1. QU'EST CE QU'UNE STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) permettent à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles (exemples : personnes qui perçoivent des minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, etc.) de bénéficier d'un contrat de travail d'insertion d'une durée maximale de 24 mois.

Pendant ce parcours, le ou la salarié.e bénéficie d'un accompagnement social personnalisé, en plus d'un accompagnement professionnel lui permettant d'acquérir des compétences utiles à l'intégration dans le marché du travail de différentes filières économiques.

Il existe 2 grandes catégories de SIAE :

→ Celles **produisant des biens et des services** :

- Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposant des CDD d'insertion.
- Les Entreprises d'Insertion (EI) proposant des CDD d'insertion.

→ Celles faisant de la **mise à disposition de personnel** :

- Les Associations Intermédiaires (AI) proposant des CDD d'usage.
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) proposant des contrats d'intérim.

Les SIAE proposent des métiers dans différents secteurs d'activités : espaces verts, sous-traitance industrielle, blanchisserie, réemploi et recyclage, restauration bâtiment - second oeuvre...

2. LES ASPECTS TECHNIQUES À CONNAÎTRE

- **Le PASS IAE et l'obligation de prescription**

Le PASS IAE est un passeport propre au candidat qui valide ainsi son entrée en parcours IAE. Il a une durée de validité de 2 ans. Il permet au candidat d'être recruté par toutes les SIAE.

Le **PASS IAE est généralement délivré par un prescripteur habilité** (exemple : France Travail, Cap Emploi ou autres : **consulter la liste [ICI](#)**) ou **via une auto-prescription par la SIAE**.

Le PASS IAE est soumis aux critères d'éligibilité de l'IAE. Ces critères sont variés et doivent être vérifiés avant de prescrire ou d'orienter une personne vers l'IAE. Une personne ayant une RQTH est éligible à l'IAE mais ce seul critère ne suffit pas. Il faut vérifier 2 autres critères complémentaires. **Pour consulter l'ensemble des critères d'éligibilité , consulter le site [ICI](#)**

PASSAGE D'UN.E SALARIÉ.E DE L'ENTREPRISE ADAPTÉE VERS LA SIAE

FICHE DE DÉCRYPTAGE POUR LES ÉQUIPES ENCADRANTES

3. LES AUTRES ASPECTS TECHNIQUES À CONNAÎTRE

- Focus sur le CDDI

Le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) est un un contrat de travail à destination de personnes en recherche d'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois, il ne peut excéder 24 mois. Le salarié perçoit une rémunération au moins égale au SMIC. Quant au temps hebdomadaire de travail, celui-ci ne peut être inférieur à 20 heures par semaine, sans dépasser la durée légale hebdomadaire des 35 heures.

- L'accompagnement socio-professionnel en SIAE

Les salariés en SIAE bénéficient d'un accompagnement personnalisé sur 2 volets :

→ **L'accompagnement professionnel**, avec des actions spécifiques (préparation du projet professionnel, évaluation / valorisation des compétences, etc.) et de formation mises en place avec le salarié afin que ce dernier accède, à terme, à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

→ **L'accompagnement social**, qui consiste à lever les freins au parcours d'insertion pour pallier toute difficulté d'ordre matériel, psychologique ou social. Selon les difficultés rencontrées par le salarié, cet accompagnement se traduit par une aide face à des difficultés de logement, de situations de surendettement, des problèmes de santé / d'accès aux soins, de création de lien social...

- Comment se mettre en lien avec une SIAE près de chez vous ?



Consulter les emplois de l'inclusion via le site internet disponible [ICI](#).

Dans le cadre d'un parcours entre une EA et une SIAE, il est vivement conseillé de prendre contact directement avec les SIAE de votre territoire ou de passer par un prescripteur habilité.

4. QUELS INTÉRÊTS POUR UN.E SALARIÉ.E D'UNE EA, D'ALLER DANS UNE SIAE ?

- Conforter une envie d'un nouveau projet professionnel après une expérience en entreprise adaptée (par exemple : période d'immersion dans un nouveau secteur d'activité).
- Acquérir et valider de nouvelles compétences tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel dans la continuité du parcours engagé.
- Se rapprocher d'un emploi "classique".